

et dans quel but? Le peuple canadien se chargera de répondre à cette question, et les gens de la circonscription de mon honorable ami sauront eux aussi dire ce qu'ils pensent de cela.

L'ampleur des présentes propositions budgétaires donne une idée des très lourdes obligations fiscales qui devront être assumées par les contribuables trop peu nombreux du Canada. Le budget présuppose que les citoyens sont en mesure d'acquitter ces dépenses et il met de nouveau en lumière le fait que nul peuple au monde n'a jamais possédé des ressources aussi abondantes. J'estime que les formules de déclaration du revenu devraient être simplifiées et que la somme à verser par les contribuables devrait être plus clairement indiquée. Elles se prêtent actuellement à diverses interprétations. La vogue actuelle des méthodes compliquées nous démontre que nous deviendrons bientôt une nation de comptables à moins qu'un changement ne se produise. Le Parlement est, ou du moins était auparavant, l'unique autorité constitutionnelle; or aujourd'hui, dans bien des cas, non seulement l'impôt est-il perçu selon les directives du ministre mais il est aussi fixé au gré de fonctionnaires qui n'ont pas à répondre de leurs actes devant la Chambre. Un mode d'imposition aussi bureaucratique ne devrait pas être de mise dans un pays démocratique.

A l'heure actuelle, après cinq années de guerre, plusieurs compagnies ne savent pas encore où elles en sont. Les déclarations annuelles soumises par les actionnaires doivent faire mention d'un montant d'impôt qui ne peut être déterminé. Etant donné que le Gouvernement a négligé de simplifier les formules de déclaration de revenu, je recommande qu'une enquête minutieuse soit tenue en vue de l'élaboration de méthodes propres à réduire la perte de temps qu'entraîne la préparation de ces déclarations. Les formules ne sont intelligibles que pour bien peu de gens, et elles constituent un embarras tant pour le Gouvernement que pour les contribuables.

A cause de sa complexité, notre régime de taxation pose un très grave problème, et la façon peu satisfaisante dont il est administré est également une source de soucis. Il semble que le Trésor public en soit venu à affecter à l'égard des producteurs du pays une attitude bureaucratique et à afficher un injustifiable manque de confiance dans l'intégrité du contribuable moyen. On peut dire avec raison que, de nos jours, le but de l'impôt est double. Son premier objet est de procurer des recettes au Trésor et son but secondaire de prévenir l'inflation en restreignant la puissance d'achat. Or, dans le moment, on semble vouloir prélever le plus d'impôts pos-

sible pour faire face aux besoins immédiats de la trésorerie, tout en manifestant une suprême indifférence pour l'essor, la prospérité et la survivance de l'industrie.

Dans l'intérêt de l'avenir de notre économie, il importe que la taxation connaisse certaines limites. La dette du pays est actuellement de 11 milliards de dollars. Le service de cette dette, les exigences toujours croissantes de la guerre et la longue liste des nouvelles mesures sociales projetées mettent plus que jamais à contribution nos richesses pécuniaires et matérielles et ce n'est qu'en nous conformant aux principes économiques les plus sains et en utilisant toutes nos ressources latentes que nous pourrions réussir. Cependant, avant de songer à modifier la structure générale de notre régime fiscal en vue de sauvegarder notre pouvoir d'achat, nous devons d'abord nous efforcer de gagner la guerre et de faire face à nos besoins militaires.

Notre tâche première est de gagner la guerre. Nous devons envisager l'avenir. Le ministre nous a déclaré que la sérieuse pénurie de main-d'œuvre qui existe actuellement est sensiblement aggravée par les absences du travail et le refus de faire du surtemps. A mon avis, le budget qu'on vient de nous présenter n'apporte aucune solution efficace à ce problème. Maintenant que la guerre a atteint sa phase la plus critique et qu'il nous faut consacrer tous nos efforts à aider nos combattants, les impôts qui visent nos travailleurs industriels devraient être calculés d'après le nombre normal d'heures pendant lesquelles l'ouvrier travaille, sans que les heures supplémentaires consenties par ceux qui sont disposés à rendre ce précieux service jusqu'à la victoire soient assujetties à aucun impôt. Si notre population doit continuer à porter le fardeau dont elle sera chargée plusieurs années après la fin de la guerre, il faudra étendre nos sources principales de revenus. Il faudra placer sur une base plus scientifique notre régime fiscal actuel, fait au hasard ou nos sources de revenus se tariront.

L'imposition du revenu des cultivateurs est peut-être la plus compliquée et à certains égards, elle est très injuste. Un cultivateur peut affecter aujourd'hui \$5,000 à l'achat d'animaux de haute qualité; lui et son fils, après quinze années de bons soins donnés au troupeau, pourront faire une vente spéciale des meilleurs sujets de ce troupeau et réaliser un montant d'argent considérable; mais ce montant est maintenant assujéti à un impôt général sur les bénéfices d'une année.

L'hon. M. GIBSON: Ce n'est pas exact; on prend la moyenne des cinq dernières années.